

Neuchâtel: nouveau dispositif d'insertion professionnelle

Dès 2024, les jeunes en décrochage de 15 à 25 ans pourront se tourner vers une entité interinstitutionnelle dont la mission sera d'améliorer leur accompagnement vers un projet de formation.



© Depositphotos Une nouvelle entité interinstitutionnelle en faveur de l'insertion des jeunes en formation professionnelle s'apprête à voir le jour dans le canton de Neuchâtel. Ce dispositif d'accompagnement s'adressera aux jeunes Neuchâtelois-e-s de 15 à 25 ans, sans formation professionnelle, sans emploi, en possession d'un titre de séjour et qui ne bénéficient pas d'un soutien de l'assurance-invalidité (AI). Le développement du projet s'étendra jusqu'au début de l'année 2024. À la suite d'une phase pilote, le dispositif deviendra effectif à l'automne de la même année.

Il s'inscrit en continuité d'une volonté de soutien mise en place depuis plusieurs années par l'État de Neuchâtel, qui se montre « proactif dans les processus de détection des jeunes en décrochage », selon le communiqué de presse. Pour gagner en efficacité, ce dernier sera « désormais systématique, structuré et coordonné. En finalité, chaque jeune en décrochage aura la possibilité d'être soutenu-e et suivi-e par cette entité d'aiguillage et d'accompagnement avec comme priorité de développer un projet de formation professionnelle. » A noter qu'entre 2018 et 2022, 34% des jeunes Neuchâtelois-es âgé-e-s de 15 à 25 ans inscrit-e-s au chômage étaient sans formation professionnelle.

Ces démarches ont trois objectifs stratégiques : renforcer les conditions-cadre d'insertion pour les jeunes, prévenir les risques de précarisation, et accroître l'efficacité des mesures afin que les jeunes puissent intégrer durablement le marché de l'emploi.

Viser la durabilité

Le nouveau dispositif d'aiguillage et d'accompagnement sera rattaché au service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) et intégrera les compétences de tous les services qui soutiennent, grâce à des mesures existantes, des jeunes en décrochage (service des formations postobligatoires et de l'orientation, service de l'emploi, service de l'action sociale, service de la cohésion multiculturelle, etc.). Cette coordination globale favorisera une analyse fine et renforcera la qualité de l'accompagnement des jeunes concerné-e-s.

Cette nouvelle entité interinstitutionnelle vise à favoriser une insertion professionnelle durable. Elle encourage ainsi l'obtention d'un titre de formation du secondaire 2, aussi bien pour les jeunes que pour les adultes, et développe des dispositifs de formation continue et de reconversion professionnelle. À terme, il est attendu qu'elle contribue à alléger la facture sociale à charge du canton et des communes. Elle participera en effet à sécuriser des parcours individuels complexes et à réduire les risques de précarisation.

(CROC, avec communiqué)